

AVIS DE COURSE

X – INTER - PROMOS

Autorité Organisatrice : Deauville Yacht Club

Grade 5A

**Les samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025
à Deauville**

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- le règlement de la classe J80 sans tenir compte du poids maximum ni de l'obligation d'adhérer à la classe pour le barreur.
- les Instructions de Course
- 1.6 - le port d'une brassière est obligatoire pendant toute la durée de la course.
- 1.7 - Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer, à la voix si possible, sinon par VHF sur le canal convenu pour la course.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 18h00 le 10 octobre 2025 et affichées au tableau d'information
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale sur le site internet du club : <https://www.deauville-yachtclub.fr/regates/les-regates-2025/x-inter-promos-cup-11-12-octobre-2025/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information est consultable [sur la terrasse du Deauville Yacht Club](#).
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 Les équipages doivent venir avec leur propre VHF (l'A.O. ne pouvant fournir une VHF à tous)

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte uniquement sur invitation par l'X-Inter-Promos dans la limite de 10 équipages.

Chaque équipage peut être composé de 4 minimum à 6 personnes sans limite de poids.

- 4.1 La compétition est ouverte à :
Tous les bateaux fournis par l'Autorité Organisatrice sont en règle avec leur autorité nationale.
Les bateaux disposent de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [côtière](#) de la Division 240.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- > **Le Deauville Yacht Club est habilité par la FFV à délivrer ces licences**

4.4 Les équipages et bateaux admissibles peuvent s'inscrire en envoyant les droits requis, par chèque à **Deauville Yacht Club 12 Quai des Yacht 14800 Deauville**, soit par virement :

- International Account Bank Code (BIC): **FR76 1380 7109 3076 0011 6481 538**
- Bank Identifier: **CCBPFRRPPNAN**
- Banque/Bank: **BPGO DEAUVILLE**

Jusqu'au **vendredi 10 octobre 2025**.

Et le formulaire d'inscription joint en annexe du présent Avis de Course

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site du Deauville Yacht Club en remplissant le formulaire du système : **http://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=DYC**.

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 **DROITS À PAYER**

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Frais d'inscription du bateau
Mise à disposition du bateau J80	560 €

5.2 Un chèque de caution de 1.500 € non encaissable devra être déposé au secrétariat du club pour garantir les frais d'un éventuel sinistre. Il sera restitué.

Il est fortement recommandé aux responsables de bord (skippers) de souscrire via l'espace licencié de la FFV, le rachat de franchise FFV. En cas de sinistre responsable sur un bateau et sans rachat de franchise, 1500 € resteront à la charge de l'équipage.

Les voiles ne sont pas assurées : dans ce cas, la caution sera conservée et un devis de réparation sera établi.

8 **PROGRAMME**

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>vendredi 10 octobre 2025</i>	<i>10h00</i>	<i>19h00</i>

Il n'y aura pas d'inscription tardive à la régata le samedi 11 octobre 2025 au matin

Les équipages récupéreront leur bateau après tirage au sort le vendredi 10 octobre 2025 à partir de 17h30.

8.3

Jours de course :

Etapes / Dates	11 octobre 2025	12 octobre 2025
Ouverture du Club	9h30	10h00
Briefing	10h30	11h40
Ouvertures des portes	11h33	12h23
1 ^{er} signal d'avertissement	12h05	12h55
Pleine mer et coefficient	14h01 / 89	14h50 / 72
Fermeture de ligne de dernière course du jour	16h40	17h15
Fermeture des portes	17h23	18h07

11

LIEU

11.1

L'Annexe à l'AC A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2

L'Annexe à l'AC B indique l'emplacement des zones de course.

12

LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront, suivant les conditions météorologiques et l'appréciation du Comité de Course : [Parcours construit voir annexe « parcours » de l'annexe aux ICs.](#)

13

SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe [J80](#), la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14

CLASSEMENT

14.2

[Deux](#) courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3

a) Quand moins de [trois](#) courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand [trois](#) courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.5

Le classement des courses sera fait selon système de point dit « à minima » de l'Annexe A des RCV.

16

ASSURANCES

16.1

L'assurance est incluse dans les licences FFV

Toutefois, nous rappelons qu'en cas de sinistre, pour des dommages causés à un bateau tiers, l'assurance de la FFV applique une franchise de 900 €.

Voir § 5.2, conseils aux skippers de souscrire au rachat de cette franchise par l'intermédiaire de la FFV

16.2

Pour les dégâts occasionnés à votre propre bateau, une franchise de 1.500 € (assurance du bateau) est applicable. Cette somme correspond au montant de la caution demandée.

Les dégâts occasionnés aux voiles sur votre propre bateau ne sont pas couverts par l'assurance.

17

EMPLACEMENTS AU PORT (DP)[NP]

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

18

LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU (DP)[NP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19

PROTECTION DES DONNÉES

19.1

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives).

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu dès que possible le dimanche 12 octobre 2025, dans les salons du Deauville Yacht Club.

22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

DEAUVILLE YACHT CLUB

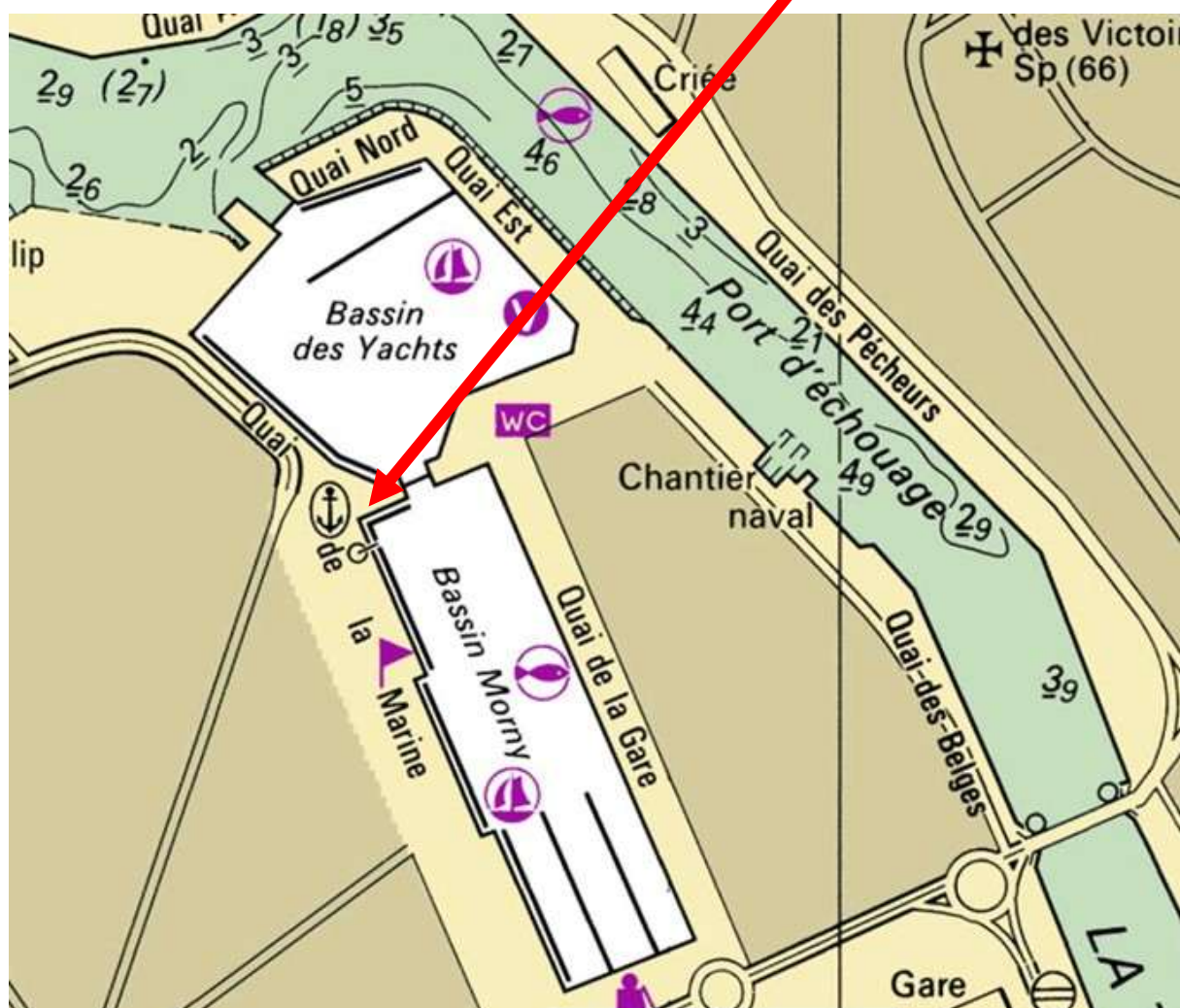
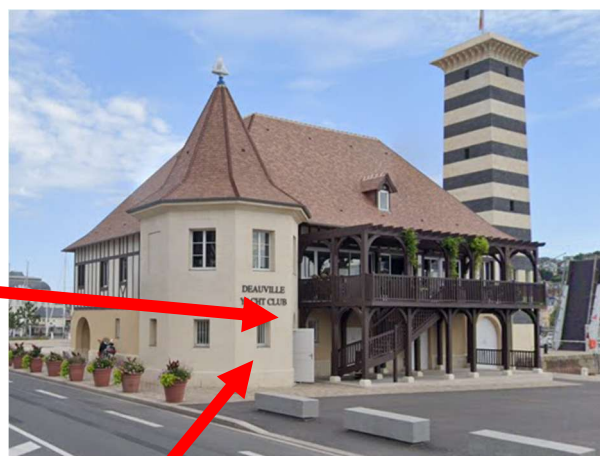
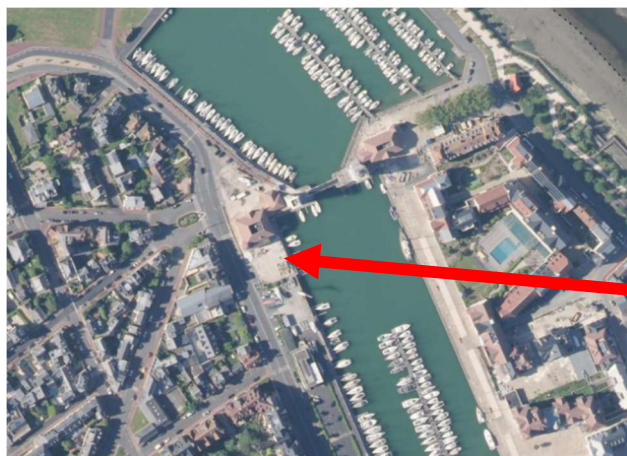
12, quai des Yachts 14800 DEAUVILLE

Tél : 02 31 88 38 19

E-mail : contact@deauvilleyachtclub.org Site internet : www.deauville-yachtclub.org

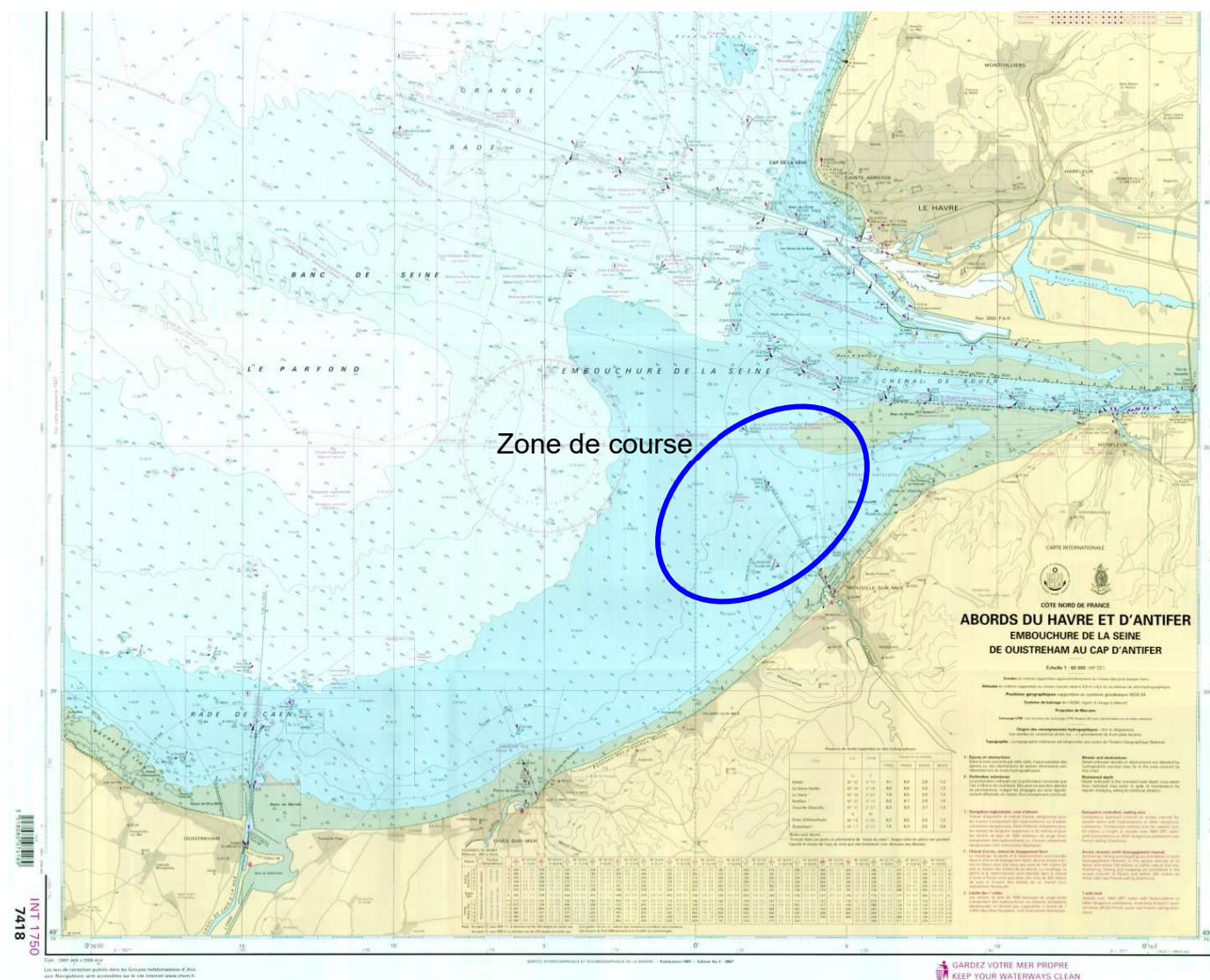
ANNEXE A : PLAN DU LIEU DE LA RÉGATE

Avec parking, mise à l'eau, place au port, inscription, ... afin de faciliter l'arrivée des concurrents



ANNEXE B : ZONE DE COURSE

Parcours situé face aux plages de Deauville ou Trouville.



ZONE DE COURSE



DEAUVILLE YACHT CLUB

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

X – INTER- PROMO

Les samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025

Nom de l'équipage pour la course :

(Ex : Promo 2025 ou Promo 1995 etc...)

Nom et Prénom du Skipper :

N° licence FFV :

Adresse :

CP : Ville :

Tél* : Mail* :

**Renseignements obligatoires (en cas de dématérialisation des IC, avenants, réclamations, etc.)*

COMPOSITION DU RESTE DE L'EQUIPAGE

	NOM	Prénom	N° Licence FFV
Equipier			
Equipier			
Equipier			
Equipier			
Equipier			
Equipier			

Fait à : le :

Signature du skipper :

Règlement en date du .../...../.....

- ☐ Par chèque
- ☐ Par virement